

Arrêté du 22 juillet 2008 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû à l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, au titre de l'activité déclarée au mois de mai 2008

22/07/2008

Le montant des ressources d'assurance maladie dû à l'AP-HP au titre de l'activité déclarée au mois de mai 2008 est arrêté à : 234 710 504,02 € . Ce texte détaille les éléments composant cette somme.

Consulter ici l'arrêté du 22 juillet 2008 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû à l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, au titre de l'activité déclarée au mois de mai 2008